Objet : Compte rendu des décisions du Président.

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2005, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président expose à l'Assemblée les décisions prises récemment:

N°003/07

Contrat avec l'entreprise Elit Bureautique concernant la reprise d'une imprimante couleur, d'un photocopieur noir et blanc et la location d'un photocopieur couleur.

Coût du marché : reprise et solde du dossier de location de l'imprimante couleur KXCL 500 soit 1917,19 €uros TTC.

Rachat du photocopieur noir et blanc DI 251 pour 1794 €uros TTC payé par chèque et matériel laissé à disposition.

Location d'un photocopieur couleur Panasonic DPC213 plus coût de maintenance à 437,74 €uros TTC au trimestre.

N°004/07

Annule et remplace la décision n°55/2006 concernant le marché de réalisation d'une étude paysagère.

Attribution du marché à un groupement de personnes :

- Mme Lucas Nathalie paysagiste en entreprise individuelle SITEA
- Mr Loiseau Jacques-Marie agissant pour la SARL Terres Neuves
- Mr Bodin Clément, urbaniste agissant pour le compte de SITEA

Coût du marché : 66 677 €uros TTC.

N°005/07

Publicité pour le festival Hivernales du rire et du vin sous forme de location d'un espace publicitaire dans le magazine culturel Mémento.

Coût total de la parution : 598 € TTC.

N°006/07

Adhésion du syndicat Mixte au service de médecine professionnelle et préventive Le paiement de la cotisation s'effectuera sur un taux additionnel fixé par décision du Conseil d'Administration du CDG34 applicable à l'assiette de l'année N-1 composée des montants des salaires déclarés par le syndicat mixte à l'URSSAF.

N°007/07

Contrat avec l'entreprise Sarl Bâti d'Oc suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché 06/08 pour l'extension de la maison des services publics et aménagement des locaux du siège avec le lot N⁰1 – platerie. Coût du marché : 13592,92 €uros TTC.

N°008/07

Contrat avec l'entreprise Sarl Batî d'Oc suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché 06/08 pour l'extension de la maison des services publics et aménagement des locaux du siège avec le lot N°02 – faïences carrelages. Coût du marché : 2 698,42 €uros TTC.

N°009/07

Contrat avec l'entreprise A.C.A.P.E.suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché 06/08 pour l'extension de la maison des services publics et aménagement des locaux du siège avec le lot №3 – électricité. Coût du marché : 13056,29 €uros TTC.

N°010/07

Contrat avec l'entreprise A.C.A.P.E suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché 06/08 pour l'extension de la maison des services publics et aménagement des locaux du siège avec le lot N⁰4 − Plomberie. Coût du marché : 1823,30 €uros TTC.

N°011/07

Contrat avec l'entreprise IDESKO suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché 06/08 pour l'extension de la maison des services publics et aménagement des locaux du siège avec le lot N°05 – climatisation.

Coût du marché : 19435,00 €uros TTC.

N°012/07

Contrat avec l'entreprise Sarl Batî d'Oc suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché 06/08 pour l'extension de la maison des services publics et aménagement des locaux du siège avec le lot N⁰6 – menuiseries. Coût du marché : 13 369,87 €uros TTC.

N°013/07

Contrat avec l'entreprise Conejero suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché 06/08 pour l'extension de la maison des services publics et aménagement des locaux du siège avec le lot №07 – peintures. Coût du marché : 13624,23 €uros TTC.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président, Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mars 2007